



Information COVID-19

Les **deux** délégués du Défenseur des Droits de Loir-et-Cher restent joignables

Malgré les difficultés liées à l'épidémie du COVID-19, le Défenseur des droits et ses délégués.es

continuent d'accomplir leur mission au service de toutes et tous :

- Défendre les droits et libertés individuels dans le cadre des relations avec les administrations ;
- Défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant;
- Lutter contre les discriminations prohibées par la loi et promouvoir l'égalité ;
- Veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité.
- Orienter vers les autorités compétentes toute personne signalant une alerte, et veiller aux droits et liberté de cette personne.

En dépit de la suspension des permanences hebdomadaires assurées par les délégués du Défenseur des droits, ces derniers continuent de traiter les réclamations.

Et pendant toute la période de confinement, les permanences des délégués du Défenseur des droits sont supprimées. Vous pouvez néanmoins les joindre par la voie numérique en consultant la rubrique saisir un délégué le site internet :

<https://www.defenseurdesdroits.fr>

Un accueil téléphonique est également assuré au 09 69 39 00 00 de 10h à 16h (prix appel local).